Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Particuliers : une aide régionale pour installer votre récupérateur d’eau de pluie.



Utiliser l'eau de pluie pour arroser son jardin présente des avantages économiques et environnementaux. La Région encourage donc les foyers franciliens prêts à s’équiper d’un récupérateur d’eau de pluie, en leur proposant une subvention pouvant atteindre 20.000 euros.

Infos pratiques

- **L’aide de la Région s’adresse** aux Franciliens propriétaires et occupants de leur logement.
- **Demande d'aide limitée à un dispositif par foyer fiscal, sur** : https://www.iledefrance.fr/installation-de-recuperateurs-deau-de-pluie

Documents
Règlement d’intervention pour le dispositif de soutien à l’installation de récupérateurs d’eaux pluviales